

Manifestation tripartite le 18 avril 2026 à Bâle und Weil am Rhein contre la mise en œuvre de la réforme du régime d'asile européen commun.

Communiqué de presse concernant la conférence de presse, le 13 avril 2026 :

Une trentaine de groupes et d'organisations de la région des trois frontières (Suisse-France-Allemagne) appellent à manifester le 18 avril contre les impacts à venir de la mise en œuvre de la réforme du Pacte européen sur l'asile et les migrations (GEAS) et à renforcer la mise en réseau des acteurs solidaires de la région. <https://www.aktionbleiberecht.de/aufruf-3ld/>

Lydie Arbogast, de La Cimade en Grand Est, a expliqué qu'à Strasbourg, Colmar, Mulhouse et Sélestat, environ 150 bénévoles s'engagent pour soutenir les personnes exilées qui habitent dans la région. En France, ce sont près de 3 000 bénévoles qui sont engagés au sein de 99 groupes locaux. Aux côtés de groupes allemands et suisses, La Cimade souhaite alerter sur le pacte européen sur les migrations et l'asile – qui entrera très prochainement en vigueur - le 12 juin 2026 - dans l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Celui-ci généralise et encourage des pratiques répressives et violentes qui ont été condamnées depuis des années. Aussi, nous nous mobilisons pour défendre le principe de la libre circulation dans l'espace Schengen. En novembre 2025, nous avons fêté en France le triste anniversaire de 10 ans de rétablissement des contrôles aux frontières par l'Etat français. Ces contrôles continus depuis 10 ans sont contraires au droit européen, qui limite la durée maximale du rétablissement des contrôles à deux ans. Ces contrôles discriminatoires conduisent de plus en plus souvent à de graves accidents et à des décès : au moins 73 personnes exilées sont décédées depuis 2015, aux frontières franco-italienne et franco-espagnole, selon les associations et collectifs agissant localement.

Enfin, nous souhaitons sonner aussi l'alarme sur les conséquences à venir du règlement européen « Retour », qui vient d'être adopté le 26 mars par le Parlement européen. Cette nouvelle législation prévoit d'enfermer les personnes migrantes jusqu'à 2 ans pour le seul fait de ne pas avoir les bons papiers, elle permettra aux Etats européens d'expulser les personnes sans décision judiciaire préalable et ouvre la voie à des centres de rétention en dehors de l'UE, faisant peser de graves menaces sur les droits et la dignité des personnes. Le 18 avril, nous nous mobiliserons qui protège les droits humains et encourage les solidarités !

Lara Hoeft, de Pikett Asyl et de l'alliance NoGEAS en Suisse, explique que la Suisse tire profit de la réforme du RAEC, des procédures aux frontières extérieures et du concept révisé de pays tiers sûrs, et qu'elle soutient le renforcement du système de Dublin.

Le système de Dublin est durci au détriment des demandeurs d'asile. La migration secondaire, c'est-à-dire la poursuite du voyage vers un État Dublin non compétent, est criminalisée et sanctionnée. Cela alourdit encore davantage la charge qui pèse sur les États aux frontières extérieures, ce qui a de graves conséquences pour les personnes en quête de protection. Lors de la transposition nationale de la réforme européenne, la Suisse a utilisé les marges de manœuvre existantes presque exclusivement au détriment des personnes concernées, contribuant ainsi à un durcissement particulier.

Walter Schlecht, membre de l'initiative « Aktion Bleiberecht Freiburg », a également évoqué le règlement sur le retour, adopté au Parlement européen grâce aux voix des extrémistes de droite, ainsi que le nouveau concept de classification des « pays tiers sûrs ». Cela permet de rejeter les demandes d'asile et d'externaliser les procédures d'asile – et ce, vers des pays qui ne reconnaissent pas la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et, par conséquent, les droits fondamentaux. Ces règlements et directives font obstacle au développement des droits humains universels. Walter Schlecht a également condamné les centres de migration secondaire en Allemagne, dans lesquels les réfugiés sont hébergés jusqu'à 24 mois, dans le but de pouvoir ensuite les expulser vers le premier pays d'asile. Une interdiction de quitter le camp peut être prononcée. En cas d'infraction, les réfugiés s'exposent à des réductions de prestations et à une détention dans le cadre de la procédure d'asile. Il condamne également les coupes budgétaires dans les cours d'intégration, le conseil indépendant en matière de procédure d'asile, le transfert prévu des réfugiés ukrainiens vers le régime de la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile et la carte de paiement discriminatoire. Ce n'est pas un hasard si, actuellement, les projets de soutien à la démocratie, les cours d'intégration, le conseil indépendant en matière de procédure et les fonds publics destinés aux associations démocratiques sont réduits, voire supprimés.

Il est difficile de résumer brièvement le pacte sur l'asile. **Lara Hoefft a expliqué qu'au total, 10 règlements et directives ont été modifiés ou créés.** Le règlement sur le retour mentionné n'est même pas encore inclus dans ce compte. Le cœur du RAEC est le règlement Dublin III, qui a désormais été renforcé. Les principes sont maintenus et les problèmes du système ne sont pas résolus. Avec cette réforme, les États situés aux frontières extérieures seront encore plus souvent compétents pour le traitement des procédures d'asile qu'aujourd'hui. Ces procédures entraîneront une réduction considérable des droits.

Aux frontières extérieures, on assiste à une accélération des procédures et à un examen préalable visant à déterminer l'existence de « pays tiers sûrs », ce qui conduit souvent à ce que les motifs de fuite ne soient même plus examinés. Les réfugiés peuvent être expulsés directement depuis la frontière extérieure dans le cadre de procédures de retour aux frontières. À cela s'ajoute un développement massif des bases de données et un « mécanisme de crise » qui deviendra probablement la norme.

Nous vivons aujourd'hui une époque marquée par de nombreux défis politiques auxquels nous sommes tous confrontés. Notre intérêt va au-delà d'une simple manifestation. Nous voulons renforcer nos liens, non seulement sur les questions de l'exil et de l'asile, mais aussi dans d'autres domaines. Notre projet est de mettre en place un réseau transfrontalier plus solide, car nous vivons dans une région divisée par des frontières et serons particulièrement touchés par les dérives autoritaires nationales.

Les manifestations ont été déclarées et se dérouleront de part et d'autre de la frontière. Il n'y aura aucun contrôle policier, ni du côté suisse ni du côté allemand. Toutes les informations sont disponibles ici : <https://www.aktionbleiberecht.de/aufwurf-31d/>

Voici quelques extraits de la conférence de presse que nous souhaitons transmettre à la presse qui n'a pas pu y assister. Si vous avez des questions, veuillez nous envoyer un message à : 31-demo@aktionbleiberecht.de